

LA RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION

EN TEMPS DE CRISES



Le 2 juin 2022

TABLE 1

Sortir l'alimentation des marchés publics avec l'exception alimentaire

PRÉSENTATION DU SUJET – MATINÉE

VIDEO – FRANÇOIS COLLART-DUTILLEUL

- ⇒ L'exception alimentaire se conçoit comme l'exception culturelle qui existe et est reconnue par l'OMS.
- ⇒ Art 14 du traité du TFUE (Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne) : possibilité de déroger à certaines règles européennes pour garantir les services d'intérêt économique général à l'échelle des pays.
- ⇒ Besoin de politiques publiques pour démarchandiser l'alimentation.
- ⇒ Aide alimentaire = négation de la souveraineté alimentaire. On dépend de ce que l'on veut bien nous donner et de ce que les banques alimentaires peuvent collecter. Ne répond pas aux besoins spécifiques de tout un chacun. La démocratie alimentaire, à l'inverse, devrait permettre à tout chacun de choisir librement son alimentation en fonction de ses besoins

(nutritionnels, ...) et de ses choix concernant les modes de production (bio, local, pratique agricole, ...)

- ⇒ Politiques publiques (agricoles, foncière, aide sociale, environnementale...) ne regardent pas l'alimentation durable comme un objectif commun, et sont parfois contradictoires. Comment les faire converger ? **Faire sauter les verrous** au niveau des Etats qui les empêchent de mener des politiques publiques qui iraient dans le sens d'une alimentation durable. C'est à l'échelle des collectivités et des quartiers que peut se jouer l'exception alimentaire.
- ⇒ Dans les marchés publics : la Belgique est soumise au droit de l'UE lui-même soumis au droit de l'OMC qui donne la priorité au principe de libre concurrence.
- ⇒ Relocalisation : c'est aussi redonner de l'information sur l'origine géographique des produits, afin que les citoyens et consommateurs puissent récupérer du pouvoir de décision dans leurs achats, et de décider de privilégier l'un ou l'autre produit en fonction de toute une série de critères.

TEMOIGNAGE : MAREK POZNIANSKI - COLLECTIF STRATEGIE ALIMENTAIRE :

La relocalisation est dans tous les esprits depuis un certain nombre d'années, en RW aussi avec la Stratégie wallonne de développement durable ou encore avec la Stratégie Manger Demain en 2018. 2021 : sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires pour faire le lien entre alimentation durable, changements climatiques, développement des sociétés → tout semble être compris. Mais cela ne se passe pas comme cela. Les produits agricoles à bas prix (qui ne prennent pas en compte les coûts sociaux, environnementaux, ou les coûts de production) concurrencent les produits locaux injustement.

Accord de libre-échange ALENA (USA, Canada, Mexique) a incité le Mexique à ne plus produire de maïs car les USA en produisaient à de meilleurs prix → c'est à ce moment-là que le concept de souveraineté alimentaire est né.

Prisme de souveraineté alimentaire : les citoyens peuvent décider de comment on produit, comment on commercialise, comment on vend, comment on consomme.

L'OMC a enlevé toute une série de règles et d'exceptions agricoles, en compensant via des subventions directes (comme la PAC). Les aspects commerciaux ont priorité sur les autres aspects culturels, sociaux, environnementaux... Campagne pour remettre la souveraineté alimentaire au-devant (1992), ce qui était mal vu à l'époque, et la société civile luttait pour démanteler les protections.

Besoin de faire de larges alliances : on peut se focaliser uniquement une agriculture familiale en agroécologie, et se laisser la possibilité que l'on décide d'opter pour un autre modèle. Il faut avoir un certain niveau de souveraineté pour savoir exactement comment on veut organiser les choses.

Une autre démarche plus juridique est née : faire une convention sur la diversité agricole et alimentaire qui essaierait de mettre toute une série de droits. Si on remplissait toute une série

de conditions, on aurait le droit d'avoir des aides pour ce type de politique agricole. C'est différent de quelque chose plus simple comme la souveraineté alimentaire, qui veut protéger tous les produits.

Avoir le droit de pouvoir protéger ses marchés agricoles est essentiel, en Europe, mais surtout dans les pays du Sud.

On a baissé les protections, et on a compensé les pertes sur le marché européen (concurrencé par des produits moins chers) par des aides directes.

Aujourd'hui c'est très difficile de remettre de nouvelles règles. A présent nous avons de nouveaux accords bi ou multilatéraux (traités de libre échange) de type TTIP, MERCOSUR, ... Difficile de mettre des normes si on ne protège pas les productions agricoles. Nous sommes dans un **modèle qui rend très difficile d'instaurer de nouvelles règles**.

On peut utiliser les marchés publics comme un levier d'aide au développement. On peut valoriser le social, l'environnement, l'éthique. Il y a également tout un tas de problèmes : il faut que les marchés publics soient organisés différemment, adaptés aux contraintes des producteurs. En RW il y a des réflexions pour aider les producteurs à répondre aux MP (allotissement...). Beaucoup de leviers peuvent être activés pour mettre l'offre des producteurs en cohérence avec la demande des collectivités publiques.

Aux USA, les food stamp (coupons pour chercher de la nourriture) pèsent plus que la politique agricole. Mais c'est surtout les gros industriels qui en bénéficient. Ces foodstamps pourraient être réservés uniquement à certains produits respectant des conditions.

Exception alimentaire : on peut le faire malgré les difficultés liées aux règles de l'OMC, mais le **goulot d'étranglement** se situent aussi ailleurs : **comment faire correspondre l'offre avec les demandes des marchés institutionnels → Manière d'organiser les marchés, amener à rassembler et organiser les producteurs, faire sauter les freins logistiques, ...** Ces facteurs sont les plus limitants à l'heure actuelle. Par exemple : quand une école veut acheter des côtelettes à un producteur de porc, que va-t-il faire du reste ? Il faut un système intégré qui puisse répondre aux attentes de tout le monde.

Attention, le frein du marché public ne se situe peut-être pas sur le local, mais il peut influencer les négociations commerciales. Cela continue à favoriser un nivellement par le bas en favorisant les produits les moins chers. Il est nécessaire d'avoir une régulation des échanges pour que ceux-ci ne viennent pas empêcher une production locale. **L'idée est de ne pas se voir imposer des prix de l'extérieur, et que le prix juste puisse couvrir les coûts de production**. Nous devons **nous protéger des bas prix mondiaux et instaurer des instruments de régulation**.

ECHANGES À LA TABLE DE DISCUSSION - APRÈS-MIDI

QUELQUES QUESTIONS SOULEVEES PAR LES PARTICIPANTS A LA TABLE DE DISCUSSION

Comment une collectivité peut faire pour obtenir une carotte produite dans un rayon inférieur à 20km ?

De manière indirecte on peut inclure des critères d'attribution qui vont favoriser des qualités intrinsèques du produit, ou un mode de production particulier, etc.

Mais le goulot d'étranglement le plus important pour les producteurs sera d'autre nature : logistique, technique, les quantités, ...

Comment allier l'offre, comment orienter le producteur sur les produits les plus demandés, comment peut-on établir un prix juste qui va convaincre le vendeur de circuit-court et de circuit moins court. A moyen terme, que peut-on faire ?

Il y a beaucoup de choses à débloquer pour aligner l'offre et la demande, ce n'est pas si évident.

Financer l'alimentation locale ou taxer les produits extérieurs ?

On est souvent concurrencés par des modèles d'agriculture familiale très différents, avec des coûts de production très différents. On peut mener des politiques pour favoriser l'alimentation durable et locale, notamment via les marchés publics.

Peut-on plaider l'exception alimentaire sans devoir aller jusqu'à l'OMC ?

L'utiliser comme un levier pour favoriser un développement local. Il faut aussi se dire que l'on va mettre plus d'argent dans notre alimentation, et certains acteurs pourraient être en désaccord. C'est pour ça que l'on a besoin d'avoir de larges coalitions qui portent ces revendications. Combat à plusieurs niveaux.

En France les lignes semblent bouger, quid du reste de l'UE ?

Aspect culturel en France et en Belgique : d'accord avec cette proposition. Mais pas le cas pour d'autres pays (Allemagne, Danemark, ...). Mais la crise du COVID a un peu rebattu les cartes.

ENRICHISSEMENTS – PARTIE 2



NEUTRALITÉ

Faits, chiffres, informations
dénudées d'interprétations

Qu'avez-vous retenu / compris de la présentation de ce matin ? Quels constats vous ont marqué ?

La réglementation MP est un frein aux partenariats entre producteurs et collectivités d'un même territoire.

Interdiction de privilégier explicitement des produits locaux, contraire au mouvement de relocalisation

Cahier des charges sont lourds, et cela démotive les petits producteurs à répondre à ces marchés.

Il existe des possibilités de contourner cette règle des MP lorsque l'on est en dessous de certains seuils financiers (en dessous de 215 000 sur la durée du marché pour le seuil européen), mais on pourrait faciliter les choses.

Complicé de faire appel à plein de petits producteurs chacun de son côté

Section de la FAO qui analyse les solutions européennes : liste de toute une série de pratiques pour contourner la réglementation



CRÉATIVITÉ

Fertilité des idées, aucune censure,
idées farfelues, provocantes

Et si on faisait différent, encore mieux ? Qu'est-ce que cela évoque d'autres pour moi ? Si on allait encore plus loin ?

Mettre un critère d'attribution sur l'empreinte carbone des différents produits. (Mais des études empreintes carbone sont chères).

Désobéissance civile : déroger volontairement aux réglementations européennes pour l'intérêt général de la société, dans un objectif de transition.

Envisager des politiques publiques ambitieuses sur le territoire, en partant des besoins alimentaires du territoire, et faire des conventions avec des producteurs qui devraient se diversifier, exploiter de nouvelles filières etc. Mais pour le moment c'est bloqué par les MP. Penser les MP différemment et construire le cahier des charges directement entre le prestataire et le commanditaire. Cela nécessite de se coordonner en amont.

Les menus doivent tenir compte de la saisonnalité mais surtout sur ce que le territoire peut leur fournir.

Le prix ne doit pas être le critère le plus prépondérant. Souvent c'est le prix parce que c'est le plus facile à comparer, mais il existe un tas d'autres leviers qui peuvent être intégrés dans les analyses d'offres.

Au plus on connaît les modes de production, les producteurs, au plus on peut orienter le cahier des charges.



ÉMOTIONS
Intuitions, sentiments,
impressions, pressentiments

En pensant à cette / ces propositions, je me sens ... Je ressens ...

Pour nourrir les collectivités en circuit-court et en durable, les MP sont compliqués et on ne peut pas privilégier des produits locaux alors que la volonté est présente pour le faire

MP sont intéressants pour certains biens, mais manquent de créativité. Assortir d'une taxe carbone

Les questions de MP se sont posées lorsqu'ils ont dû répondre à des appels d'offres. Ex. : des hôpitaux qui ont imposé une partie de l'appro qui vienne des circuits-courts. Comment sensibiliser les personnes qui sont derrière les MP ? Quelle créativité ?

Travail avec les cantines scolaires et les MP. Même au niveau local, on est pris dans des marchés financiers mondiaux

Quelles valeurs derrière cette notion d'exception alimentaire ? Comment est-ce que le prix juste peut être défini. Quelles sont les contraintes sur les MP ?

Comment un syndicat mainstream qui doit défendre l'ensemble des producteurs familiaux et pas juste une filière, comment peuvent-ils s'insérer dans le débat ? Comment peut-on faire pour faire avancer tout le monde ?

Grosse difficulté de faire correspondre une AD avec une réglementation qui est très peu adaptée.

Allotir un maximum les MP pour favoriser les petits producteurs. Ville de Namur a fait 4 lots pour son MP, et malgré tout c'est une grosse société de catering qui a remporté les 4 lots.

On peut limiter le nombre de lots attribués par soumissionnaire (afin d'éviter que des grosses sociétés n'empêche tous les lots).

On doit discuter de cette exception alimentaire en mettant un cadre, avec des recommandations, des analyses et études, à ne pas dévier sur des choses qui ont été à la base de ces réglementations, etc. Il faut des indicateurs clairs qui pourraient discriminer les différents produits.

Il faut une politique alimentaire ambitieuse qui favorise les regroupements de petits producteurs, qui donne plus de souplesse aux MP, qui renforce les outils logistiques, qui outille les producteurs au niveau de l'organisation, etc...

Passer de la fourchette à la fourche partir des besoins du territoire pour orienter la politique alimentaire qui stimulera l'offre des produits manquants. Il faudrait organiser les plans de culture en fonction des besoins des collectivités, mois par mois.

Promouvoir l'Indice sociétal : quelle valeur le producteur a dans la chaîne locale.

S'appuyer sur l'Art 14 : services économiques d'intérêt général que l'on pourrait sortir de la réglementation (comme la santé) argument qui pourrait être porté par des gouvernements

Développer des partenariats entre collectivités et producteurs, ce qui n'empêche pas de mettre des règles. La commune a un rôle plus actif



PESSIMISME

Prudence, dangers, risques,
objections, inconvénients

Peur de passer d'un système à un autre, la peur du changement

Il faut se mettre d'accord sur des valeurs communes.

Dans l'UE, la seule manière de fonctionner est la libre concurrence et l'achat au prix le plus bas.

Goulot d'étranglement du producteur qui n'arrive pas à répondre à certains marchés pour des raisons logistiques, de volumes, d'organisation des lots, ...

Le prix est un frein : les budgets sont limités. Il faudrait limiter la consommation en viande par exemple.

Les temps de préparation dans la cuisine peuvent limiter les possibilités d'approvisionnement de certains produits bruts qui auraient nécessité des transformations.

La baisse du nombre de cuisiniers dans les collectivités.

Accès au MP : dans l'aspect législatif il y a beaucoup de freins

Tant que l'UE ne change pas sa réglementation on est coincés.

Si l'on va à l'encontre de ces réglementations rigides, il faut proposer autre chose pour éviter les affaires de corruption, copinage, etc. C'est un risque également. On ne peut être flexible à outrance.

Si on allotit trop, on risque aussi de n'avoir que quelques prestataires potentiels, voire pas du tout.

Le problème du lien entre marchés publics et producteurs locaux : si on veut qu'ils se retrouvent dans les MP il y a un aspect législatif, mais d'autres choses bloquent. Il n'y a pas que des aspects législatifs ou que des aspects logistiques...

: elle émet ses besoins, et accompagne les agriculteurs pour les organiser, mettre au point une logistique, proposer d'adapter les pratiques agricoles, ... La commune émet une série de valeurs que les producteurs devraient respecter s'ils veulent l'approvisionner. Elle peut encourager le développement des filières qui manquent sur le territoire.

- ⇒ Chacun doit prendre sa part de risque. Producteurs peuvent s'associer entre eux.
- ⇒ Un changement politique au niveau communal peut déstabiliser les partenariats déjà existants. Peut-être mieux de grouper les producteurs pour qu'ils puissent compléter les productions et se partager les risques.
- ⇒ Si on donne trop de pouvoir aux communes, c'est un risque qu'elle n'aille pas jusqu'au bout.

L'exception alimentaire c'est un concept qui peut se traduire par des aspects de négociations commerciale, ou de clauses

On pourrait exclure des MP les produits locaux, tout comme l'aide alimentaire en est exclue.

Comment le reste de la chaîne agroalimentaire va réagir ?

On peut dire « je veux 10% de produits locaux », et puis augmenter, y aller petit à petit pour rassurer les lobbys. Pareil pour les MP actuels avec les collectivités : de nouveaux produits au fur et à mesure.